FRC 41 29526 43 A
Case FRC 24530

COMMISSION
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARCHITECTURE RURALE.

Extrait du registre des arrêtés du comité de Salut public de la Convention nationale, du treizième jour du mois Floréal, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

LE comité de Salut public appelle les Artistes de la République à concourir à l'amélioration du sort des habitans des campagnes, en proposant des moyens simples et économiques de construire des fermes et des habitations plus commodes et plus salubres, en considérant les localités des divers départemens, et en tirant parti des démolitions des châteaux-forts, des constructions féodales,

THE NEWBERRY LIBRARY

des maisons nationales, dont la conservation sera jugée inutile. Les Artistes joindront à leur mémoire des plans détaillés. Le jury des arts jugera le concours qui aura lieu pendant trois mois. Les commissions de l'instruction publique et des travaux publics, sont chargées de surveiller l'exécution de cet arrêté.

Signé, ROBESPIERRE, CARNOT, C.-A. PRIEUR, B. BARRÈRE, A. COUTHON, R. LINDET, BILLAUD-VARENNE et COLLOT-D'HERBOIS.

510